

# Procedure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	<a href="#">2009/2504(RSP)</a>	Procédure terminée
Résolution sur la situation dans la bande de Gaza		
Sujet 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux		
Zone géographique Israël Palestine		

Acteurs principaux		
Parlement européen		
Commission européenne		
DG de la Commission	Relations extérieures	Commissaire FERRERO-WALDNER Benita

Événements clés			
14/01/2009	Débat en plénière		Résumé
15/01/2009	Résultat du vote au parlement		
15/01/2009	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0025/2009</a>	Résumé
15/01/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2009/2504(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0051/2009</a>	14/01/2009	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0054/2009</a>	14/01/2009	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0056/2009</a>	14/01/2009	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0057/2009</a>	14/01/2009	EP	

Proposition de résolution		<a href="#">B6-0058/2009</a>	14/01/2009	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0059/2009</a>	14/01/2009	EP	
Proposition de résolution commune		<a href="#">RC-B6-0051/2009</a>	14/01/2009		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T6-0025/2009</a>	15/01/2009	EP	Résumé

## Résolution sur la situation dans la bande de Gaza

---

L'Assemblée a tenu un débat, suite aux déclarations du Conseil et de la Commission, sur la situation au Moyen-Orient/Gaza.

Une proposition de résolution clôturant le débat devait être mise aux voix le 15 janvier 2009.

## Résolution sur la situation dans la bande de Gaza

---

À la suite du débat qui a eu lieu en séance le 14 janvier 2009, le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation dans la bande de Gaza.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, UEN, Verts/ALE et GUE/NGL.

Le Parlement se félicite de l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies de la résolution 1860 du 8 janvier 2009, et demande un cessez-le-feu immédiat et permanent, qui devrait inclure une cessation des tirs de roquettes sur Israël par le Hamas et la fin de l'actuelle action militaire d'Israël à Gaza.

La résolution appelle à une trêve négociée qui devrait être garantie par un mécanisme à mettre en place par la communauté internationale coordonnée par le Quartet et la Ligue arabe et qui pourrait inclure l'envoi d'une mission multinationale.

Le Parlement demande aux autorités israéliennes de permettre un accès sans entrave à l'assistance humanitaire dans la bande de Gaza et de garantir un acheminement continu et suffisant de l'aide par le biais de couloirs humanitaires. Les députés s'accordent sur la nécessité d'assurer d'urgence la réouverture des points de passage, la levée du blocus et la lutte contre la contrebande d'armes et de munitions. Une attention particulière étant attachée au contrôle de la frontière entre l'Égypte et Gaza, la résolution souligne le rôle particulier que devra assumer ce pays.

Les députés se déclarent choqués par les souffrances infligées à la population civile de Gaza et déplorent que des cibles civiles et les Nations Unies aient été touchées lors des attaques. Ils expriment aussi leur sympathie à l'égard des populations civiles victimes des violences à Gaza et dans le sud d'Israël.

La résolution demande à Israël de remplir les obligations qui lui incombent en vertu du droit international et du droit humanitaire international et au Hamas de mettre fin aux tirs de roquettes et d'assumer ses responsabilités en s'engageant dans un processus politique visant à rétablir le dialogue inter-palestinien et à participer aux négociations en cours.

Le Parlement appelle enfin l'Union européenne à adopter une position politique plus ferme et plus unie et invite le Conseil à se saisir de l'occasion pour coopérer avec la nouvelle administration américaine afin de mettre fin au conflit par un accord fondé sur la solution de deux États, en vue de mettre en place une nouvelle structure de sécurité régionale pacifique au Moyen-Orient.